



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

### Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 20-10-2025 /

Dossier complet le : 28-01-2026 /

N° d'enregistrement : 006283/KK P

## 1 Intitulé du projet

Installation d'abris climatique pour la vigne et diversification de culture avec couverture partiellement solaire

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

EARL BRUNO MATRAT

Raison sociale

EARL

N° SIRET

53964281900012

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

MATRAT

Prénom(s)

Bruno et Lillian

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie                                                                                                                                      | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie<br>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A |                                                                                                                                                                      |

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur l'installation de 6 hectares d'abris climatiques pour de la vigne et des arbres fruitier, partiellement couverts de panneaux photovoltaïques, destinés à remplacer des vignes vieillissantes par un système moderne et résilient. Ces structures en acier galvanisé, équipées de filets anti-grele et de protections latérales, permettront de sécuriser 4,5 ha de cépages résistants de vigne et 1,5 ha de cultures de petits fruits rouges (cassis, groseille, framboisier), tout en créant un microclimat favorable au développement des cultures. L'intégration des panneaux solaires en toiture offre un double avantage : la production d'énergie renouvelable qui finance intégralement le projet et une protection supplémentaire contre les aléas climatiques (gel, grele, fortes pluies, excès de chaleur). Sans changer la vocation agricole du site, cette modernisation renforce la pérennité de l'exploitation, diversifie les productions et réduit la dépendance aux aléas, dans une logique à la fois durable et innovante.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à assurer la modernisation et la mise à niveau de 6 hectares de parcelles viticoles par l'installation d'abris climatiques partiellement couverts de panneaux photovoltaïques. Cette opération s'inscrit dans une démarche globale de pérennisation de l'exploitation et d'adaptation aux normes agricoles modernes. L'un des objectifs centraux est de remplacer les vignes vieillissantes et fragilisées par un système innovant permettant une meilleure organisation des cultures, une protection renforcée et une réduction significative des pertes liées aux aléas climatiques. Les nouvelles infrastructures offriront un cadre de travail plus sécurisé et fonctionnel pour les équipes, en facilitant l'accès et l'entretien des parcelles, notamment en période de forte activité (vendanges, traitements). Sur le plan agronomique, le projet répond à un enjeu majeur : sécuriser la production face aux risques climatiques (gel, grele, pluies intenses, excès de chaleur) grâce à des structures en acier galvanisé équipées de filets haute résistance et de toitures protectrices. Cette innovation contribuera à réduire le stress subi par les cultures, à préserver leur qualité sanitaire et à garantir des récoltes plus régulières. Enfin, la couverture photovoltaïque apporte une double valeur ajoutée : une protection supplémentaire contre les

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase de travaux constitue une étape stratégique du projet d'installation des 6 hectares d'abris climatiques viticoles. Elle doit permettre une transformation en profondeur des parcelles concernées, tout en maintenant la continuité de l'activité sur le reste de l'exploitation. Avant le démarrage, un balisage précis des surfaces sera réalisé afin de délimiter les zones à équiper. Un plan de circulation sera mis en place pour organiser l'accès des engins agricoles, des livraisons de matériaux et des équipes techniques, en veillant à limiter les nuisances sur les autres parcelles en production. Un diagnostic technique préalable est prévu afin de vérifier la stabilité des sols, l'écoulement naturel des eaux et la compatibilité avec les réseaux existants (eau, électricité). Après l'arrachage et la préparation des anciennes vignes, aucune opération de terrassement lourd ne sera nécessaire, le terrain gardant sa vocation agricole. Les nouvelles structures seront installées progressivement : fondations, pose des poteaux métalliques en acier galvanisé fixés sur platines ou plots bétonnés, mise en place des filets anti-grele et des protections latérales, puis intégration des panneaux photovoltaïques en toiture. L'organisation des travaux se fera par zones successives, afin de sécuriser le chantier, limiter les perturbations et permettre une mise en culture progressive des surfaces protégées. Des mesures de sécurité strictes seront appliquées pour les équipes et le personnel : balisage, accès restreints, circulation encadrée et port obligatoire des équipements de protection individuelle. La durée totale du chantier est estimée à 6 à 8 mois, en fonction des conditions climatiques et de la coordination entre les équipes de génie civil et celles spécialisées dans le photovoltaïque.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Une fois les nouvelles infrastructures mises en service, l'exploitation fonctionnera avec une organisation optimisée, tant pour la conduite des vignes et des fruits rouges que pour la gestion technique des installations solaires. La culture sera facilitée par une compartimentation claire des zones (4,5 ha de cépages résistants et 1,5 ha de fruits rouges), permettant une meilleure gestion agronomique et logistique. Des chemins stabilisés seront aménagés autour des parcelles couvertes, garantissant un accès aisé en toute saison pour les travaux viticoles, l'entretien des cultures et la maintenance des équipements techniques. L'entretien des panneaux photovoltaïques sera assuré dans le cadre du partenariat avec Terra Solaire, qui prendra en charge : la surveillance du rendement via un système de monitoring à distance, les opérations de nettoyage et de maintenance préventive, ainsi que le contrôle des fixations, câblages et onduleurs, avec intervention rapide en cas d'anomalie. Le design des abris (hauteur adaptée, inclinaison maîtrisée, alignement fonctionnel) permet aux équipes techniques de travailler en toute sécurité, sans gêner les travaux agricoles. Conçues pour être robustes, résistantes aux intempéries et durables, les infrastructures sont également démontables et recyclables en fin de bail (40 ans), ce qui garantit une exploitation réversible et respectueuse des sols. Ainsi, le projet s'inscrit dans une logique durable, combinant performance agricole, production d'énergie renouvelable et respect des exigences environnementales de long terme.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire Avis favorable de la CDENAF Pas de changement de classification ICPE, l'exploitant n'est pas soumis à l'ICPE

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques du projet                                                                                                                        | Valeurs                                                  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| emprise au sol du projet<br>emprise clôture du projet<br>surface planche (PDL, locaux technique, transformateur)<br>point le plus haut<br>point le plus bas | (23786, m2) (63 490, m2)<br>(27, m2) (6,71, m) (4,75, m) |

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :     BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :         Lat. :

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :    °       Lat. :    °

Point de d'arrivée : Long. :    °       Lat. :    °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il :                                                                                                                                        | Oui                      | Non                                 | Lequel/Laquelle ?                                                   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?                                                              | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La zone ZNIEFF la plus proche se trouve a 650m a vol d'oiseaux      |
| En zone de montagne ?                                                                                                                                            | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                     |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?                                                                                                  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                     |
| Sur le territoire d'une commune littorale ?                                                                                                                      | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La zone littorale la plus proche se trouve a +10kms a vol d'oiseaux |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La zone du projet n'est concernes pas aucune de ces classifications |

| Le projet se situe-t-il :                                                                                                                                    | Oui                      | Non                                 | Lequel/Laquelle ?                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?                                             | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun document de PPBE établi à ce jour ne mentionne les secteurs ruraux de la Gironde sur la commune de Saint Palais                                                                                                                                                             |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?                      | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon la plus proche est à plus de +1,5km à vol d'oiseau                                                                                                                                                                        |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?                                                                                                 | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucune zone humide n'est formellement délimitée et affichée dans le PLU ou les documents d'urbanisme disponibles pour le site de Saint Palais                                                                                                                                     |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La commune n'est pas couverte par un PPRT/PPRN spécifique aux inondations de plaine (liées à la Gironde ou ses affluents), car elle ne figure pas dans les périmètres approuvés portant sur les différents secteurs majeurs                                                       |
| Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?                                                                                                                        | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Dans un site ou sur des sols pollués ?                                                                                                                       | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La Base de données nationale BASOL, qui recense les sites nécessitant une intervention publique pour pollution des sols ou nappes, ne recense aucun site concerné sur Saint Palais.                                                                                               |
| Dans une zone de répartition des eaux ?                                                                                                                      | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La commune de Saint-Palais appartient au bassin Adour-Garonne, plus précisément au bassin versant de la Gironde et de l'estuaire. À ce jour, aucun arrêté préfectoral ne mentionne que la commune de Saint-Palais fait partie d'une zone de répartition des eaux (ZRE).           |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?                                | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucune source publique n'indique l'existence d'un captage réglementé avec périmètre de protection à Saint Palais. Le Syndicat d'eau potable du Nord Gironde, qui dessert également Saint Palais, ne mentionne aucun captage protégé selon ce régime réglementaire sur la commune. |
| Dans un site inscrit ?                                                                                                                                       | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Saint Palais ne figure dans aucune liste connue de sites inscrits ou classes répertoriés au niveau national ou régional.                                                                                                                                                          |

| Le projet se situe-t-il dans ou à proximité : | Oui                      | Non                                 | Lequel et à quelle distance ?                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-----------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| D'un site Natura 2000 ?                       | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La zone natura 2000 la plus proche se trouve a 15m a l'Est                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| D'un site classé ?                            | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La commune de Saint Palais (Gironde) n'apparait dans aucun inventaire officiel de site classe ou inscrit en Gironde. Les seuls biens proteges localement sont des monuments historiques, ils sont inscrits et partiellement classes au titre du patrimoine, mais ils ne forment pas un site classe au sens environnemental. |

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles |                                                                                                | Oui                      | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel                                                                                                                                                                            |
|-------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ressources              | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?<br>Si oui, dans quel milieu ?                           | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun prelevement d'eau n'est prévu                                                                                                                                                                                                                               |
|                         | Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | L'infiltration de l'eau dans le sol se fait de maniere naturelle. La pente existante sur le terrain permet que l'eau n'y stagne pas. L'ensemble des panneaux photovoltaïques seront ecartes les uns des autres pour que l'eau s'ecoule en bas de chaque panneaux. |
|                         | Est-il excédentaire en matériaux ?                                                             | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|                         | Est-il déficitaire en matériaux ?                                                              | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|                         | Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?                         | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                   |

| Incidences potentielles |                                                                                                                                                                                           | Oui                      | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel             |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ressources              | Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?                                                                     | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les équipements futurs non pas besoin de raccordement en eau potable                               |
|                         |                                                                                                                                                                                           |                          |                                     |                                                                                                    |
| Milieu naturel          | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?                     | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | L'utilisation de la terre reste inchangée                                                          |
|                         | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | la zone Natura 2000 la plus proche est à 15m à vol d'oiseau                                        |
|                         | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?                                                                                                      | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | L'utilisation de la terre reste inchangée                                                          |
| Risques                 | Est-il concerné par des risques technologiques ?                                                                                                                                          | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Inconnu                                                                                            |
|                         | Est-il concerné par des risques naturels ?                                                                                                                                                | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                    |
|                         | Engendre-t-il des risques sanitaires ?                                                                                                                                                    | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | aucun risque sanitaire n'est engendré mais la protection contre des risques sanitaires est assurée |
|                         | Est-il concerné par des risques sanitaires ?                                                                                                                                              | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                    |
|                         |                                                                                                                                                                                           |                          |                                     |                                                                                                    |

| Incidences potentielles |                                                | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel                                       |
|-------------------------|------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nuisances               | Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Pendant la période de travaux sur une durée de 6 à 8 mois et pour l'entretien de la centrale photovoltaïque tous les 2-3 ans |
|                         | Est-il source de bruit ?                       | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Juste ponctuellement pendant la période de travaux sur une durée de 6 à 8 mois                                               |
|                         | Est-il concerné par des nuisances sonores ?    | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucune nuisance sonore n'est engendrée une fois le projet mis en service                                                     |
|                         | Engendre-t-il des odeurs ?                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | aucune odeur n'est engendrée                                                                                                 |
|                         | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                              |
|                         | Engendre-t-il des vibrations ?                 | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | aucune vibration n'est engendrée                                                                                             |
|                         | Est-il concerné par des vibrations ?           | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                              |
|                         | Engendre-t-il des émissions lumineuses ?       | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                              |
|                         | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | aucune émission lumineuse n'est engendrée                                                                                    |
|                         |                                                |                                     |                                     |                                                                                                                              |
| Émissions               | Engendre-t-il des rejets dans l'air ?          | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | aucun rejet dans l'air n'est engendré                                                                                        |
|                         | Engendre-t-il des rejets liquides ?            | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                              |
|                         | Si oui, dans quel milieu ?                     | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |                                                                                                                              |

| Incidences potentielles            |                                                                                                                                             | Oui                      | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel       |
|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Émissions                          | Engendre-t-il des effluents ?                                                                                                               | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                              |
|                                    | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?                                                                  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                              |
| Patrimoine/Cadre de vie/Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?                                    | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucune zone concerne par le projet n'est a proximite de monuments historiques,...etc         |
|                                    | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Changement de culture sur 1,5ha pour passer de culture viticole a cultures d'abres fruitier. |

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

A ce jour, aucune évaluation environnementale officielle n'a encore été menée au titre d'autres législations pour ce projet. En effet, pour faire une demande de raccordement, il est nécessaire que le permis de construire ait été préalablement valide. Or, l'obtention de ce permis de construire dépend elle-même de la fourniture : soit d'une dispense formelle d'étude d'impact, soit du résultat d'une étude d'impact environnementale. C'est précisément dans ce cadre que ce formulaire (CERFA + Annexe 1 + dossier agricole) est déposé, afin d'initier la procédure administrative permettant de solliciter ensuite les démarches suivantes. Ce projet s'inscrit donc dans une démarche progressive, respectueuse de l'ordre réglementaire, et commence par cette étape obligatoire.

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Des mesures concrètes ont été intégrées à chaque étape du projet pour éviter ou réduire les effets négatifs sur l'environnement et la santé humaine, assurant ainsi l'absence d'impacts résiduels notables. Le site retenu correspond à des parcelles agricoles déjà en culture, sans présence d'habitats naturels sensibles ni d'espèces protégées connues. Les travaux n'impliqueront aucun terrassement lourd permettant de préserver les sols et leur perméabilité. Les haies et boisements en bordure seront intégralement conservés, et les travaux respecteront les périodes sensibles pour la faune. Le projet prévoit un enherbement des surfaces sous la structure, favorable à la biodiversité locale (insectes, microfaune).. Les nuisances pour les riverains seront limitées : les engins utilisés sont de gabarit standard, et la durée du chantier sera courte. En phase d'exploitation, les interventions techniques (maintenance annuelle ou ponctuelle) seront réalisées avec des mesures sanitaires strictes. En fin de vie, si le propriétaire le veut, le démantèlement des installations se fera sans travaux destructifs : les structures seront simplement démontées, les matériaux recyclés à plus de 95 % (aluminium, verre, acier), sans pollution des sols ni résidus dangereux. Ainsi, le projet, par sa conception est réversible et respectueux du milieu, il n'engendre pas d'effets négatifs notables sur l'environnement ou la santé humaine. De plus si un jour L'EARL MATRAT BRUNO arrête leurs activités, ces structures pourront être adaptées à d'autres cultures (pommier, poirier, cerisier, kiwi..). Aucune mesure corrective lourde n'est requise au regard des impacts attendus.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet porte par l'EARL MATRAT BRUNO, s'inscrit sur un site viticole existant, déjà autorisé et en activité, garantissant que les pratiques précédentes ont pris en compte les enjeux environnementaux. L'installation de vignes et d'arbres fruitiers sous abris climatiques, partiellement équipés de panneaux photovoltaïques, n'entraînera pas de risques supplémentaires pour l'environnement ni pour la santé humaine. Le site est situé hors de toute zone soumise à des aléas naturels et en dehors de zones classées ou protégées, limitant ainsi les impacts environnementaux majeurs. Le chantier respectera une charte de chantier verte, assurant l'absence de pollution. Aucune incidence n'est attendue sur les masses d'eau, les sols ou les nappes phréatiques. Par ailleurs, le projet présente des avantages essentiels, tels que la

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

| Objet |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                          |
|-------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| 1     | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <input type="checkbox"/> |
| 2     | Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <input type="checkbox"/> |
| 3     | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <input type="checkbox"/> |
| 4     | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <input type="checkbox"/> |
| 5     | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé                                                                                                                                                                                                                                                                            | <input type="checkbox"/> |
| 6     | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau | <input type="checkbox"/> |
| 7     | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <input type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

*i* Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

| Objet |  |                          |
|-------|--|--------------------------|
| 1     |  | <input type="checkbox"/> |
| 2     |  | <input type="checkbox"/> |
| 3     |  | <input type="checkbox"/> |
| 4     |  | <input type="checkbox"/> |
| 5     |  | <input type="checkbox"/> |

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

BRIAND

Prénom

Flavien

Qualité du signataire

Maitre d'oeuvre

À

Saint Maurice la Clouere

Fait le

26-09-2025

/



Signature du (des) demandeur(s)